

# Crise financière et Information financière

Séminaire CILEA Bucarest

3 avril 2009

# Origine de la crise

- Crise de liquidités bancaires
- Impact sur les comptes des banques
- Difficultés and faillites des banques
- Conséquences sur les marchés financiers internationaux
- Aggravation de la crise en automne 2008

# Coût de la crise

Estimation du FMI janvier 2009

2.200 milliards USD

# Points clés du rapport Ricol

12 points clés identifiés,  
notamment

- La procyclicité des règles prudentielles et des normes comptables
- L'audit légal et l'auditeur

# Procyclicité

- Due à la combinaison des normes comptables et prudentielles
- Les règles prudentielles et les normes comptables doivent être appréciées conjointement
- La valorisation des actifs en marché illiquide
- Les règles prudentielles et les normes comptables doivent être abordées de façon combinée

# Nécessaires cohérence et compatibilité des normes et règles

- Piste de travail :  
Introduction de freins à la procyclicité des règles prudentielles
- 3 Mesures court terme envisageables
- Effondrement des marchés :
- Les prix de marché ne sont pas représentatifs des valeurs réelles

# Actifs sur un marché illiquide

- Il n'est pas envisageable d'assouplir voire de suspendre les règles comptables (crédibilité du système)
- Juste valeur sur un marché illiquide :
  - À partir de quand ?
  - Mark to model : facteurs de risque à prendre en compte
  - Obligation de documentation

# Règles prudentielles et normes comptables abordées de façon combinée

- Nécessaire réforme de l'IASB (monitoring group)
  - Objectif :
  - Assurance que l'IASB est
  - Légitime
  - Indépendante
  - Responsable
- et que ses normes respectent les critères de bonne régulation

# Audit légal et auditeurs

- Système de régulation
- Gouvernance mondiale
- Norme de contrôle interne pour les sociétés d'audit
- Normes d'indépendance

# Conclusion

- La profession comptable est souvent accusée s'être responsable de la crise (évaluation des actifs à la juste valeur)
- Des mesures de sauvegarde ont été prises après la faillite ENRON (PCAOB)
- De nouvelles sauvegardes doivent être mises en place par les autres parties prenantes (agences de notation, banques, régulateurs ...)